myenergy
Luxembourg

Règlement du jeu concours myenergy goes mobility
Home & Living Expo 2018

Article 1 – L'organisateur

My Energy G.I.E.
28, rue Glesener
L-1630 Luxembourg

ci-après dénommé « organisateur », organise un jeu-concours sous le nom « jeu-concours myenergy goes mobility - Home & Living Expo 2018 » du 13 au 21 octobre 2018.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 2 - Date et participants

Le jeu débutera le 13 octobre 2018 et se clôturera le 21 octobre 2018 à 16h00. Les participants devront être des personnes physiques majeures, à l'exclusion des mandataires et employés de l'organisateur. Chaque personne a droit à une seule participation pour le quizz à jouer sur le stand (1er prix vélo électrqiue) et une seule participation pour l'envoi de ses coordonnées par email pour le tirage au sort des 2e, 3e, 4e et 5e prix (mKaarts).

Article 3 - Déroulement du concours

Le concours sera partagé en deux volets :

Le premier volet consiste en un tirage au sort d'un participant ayant joué au quizz sur le stand myenergy sur la thématique de l'électromobilité et ayant répondu correctement à toutes les questions de ce dernier. Le gagnant sera récompensé par le gain d'un vélo électrique, le premier prix. Lorsque le participant a terminé le quizz, il devra remplir un formulaire en ligne en entrant ses données personnelles, notamment son prénom, son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone.

Le second volet du concours consiste en un tirage au sort d'un participant ayant envoyé un e-mail avec ses données personnelles, notamment son prénom, son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone portable à l'adresse events@myenergy.lu. Cette adresse mail sera accessible via deux voies : un QR code disponible sur le stand myenergy, ainsi qu'un lien disponible sur la page Facebook de myenergy.
Le gagnant du deuxième prix sera récompensé par le gain d'une mKaart d'une valeur de 200€ et les gagnants du 3e, 4e et 5e prix d'une mKaart d'une valeur de 50€ chacune.

Le jeu est limité à une participation unique par volet du concours. Ainsi, toute personne pourra participer au maximum une fois au premier volet et au maximum une fois au second volet du concours.

Article 4 – Le lot mis en jeu

Les lots mis en jeu sont :

- Pour la participation au quizz sur le stand « myenergy goes mobility » le premier prix est un vélo électrique adulte de 46 cm 28 pouces et de couleur rouge.

- Pour la participation via l'envoi d'un e-mail, le deuxième prix consiste en une mKaart d'une valeur de 200€, avec une recharge au choix parmi :

  - 4 abonnements mensuels réseau ou
  - 12 carnets de 10 billets courte durée + 4 billets courte durée ou
  - une recharge pour accès aux bornes Chargy.

  Les 3e, 4e et 5e prix consistent en une mKaart d'une valeur de 50€ chacune, avec une recharge au choix parmi :

  - un abonnement mensuel réseau ou
  - 3 carnets de 10 billets courte durée + un billet courte durée ou
  - une recharge pour accès aux bornes Chargy.

Article 5 - Conditions générales de participation

Le tirage au sort du concours sera fait par myenergy à 13h00 le lundi 22 octobre sur base
- des formulaires remplis se trouvant sur le serveur du stand myenergy pour le premier volet du concours,
- des e-mails reçus à l'adresse events@myenergy.lu pour le second volet du concours.

La remise des prix aura lieu entre le 23 et le 26 octobre dans les locaux de myenergy au 28, rue Glesener à Luxembourg-gare.

Les gagnants autorisent My Energy G.I.E. à utiliser et diffuser leur image pour cet événement sur la page Facebook et le siteweb myenergy.

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

myenergy
Luxembourg

Article 6 – Désignation du gagnant

Pour le premier volet du concours, myenergy désignera un gagnant parmi les participants ayant donné 100 % des réponses correctes au quizz sur base des formulaires de participation remplis se trouvant sur le serveur du stand myenergy.

Pour le second volet du concours, myenergy désignera quatre gagnants parmi les e-mails de participation reçus à l'adresse events@myenergy.lu.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 22 octobre 2018 à 13h00, après éliminiation des formulaires non valables par myenergy, et gagneront les lots mis en jeu.

Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du concours. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile. Toute information d'identité, adresse fausse ou coordonnées ne permettant pas de contacter la personne tirée au sort entraîne la nullité des gagnants.

Les gagnants seront avertis de leur gain le lundi 22 octobre vers 14h00. Les gagnants devront se présenter dans les locaux de myenergy pour la remise des prix qui aura lieu entre le 23 et le 26 octobre 2018. Si le gagnant désigné ne peut être présent pour la remise des prix, il doit soit se faire représenter, ou alors myenergy se verra dans l'obligation de désigner un autre gagnant. Seuls les gagnants seront avertis de leur gain par l'organisateur. Une photo du gagnant du concours pourra être publiée sur le site : www.myenergy.lu et sur la page Facebook de myenergy.

Article 7 - Remise des lots

Le tirage au sort sera organisé dans les locaux de myenergy au 28, rue Glesener à Luxembourg-gare.

Les gagnants seront personnellement informés du résultat par l'organisateur le 22 octobre vers 14h00, par voie téléphonique, d'après les informations inscrites sur le formulaire de participation.

Les lots devront être récupérés par les gagnants dans les locaux de myenergy au 28, rue Glesener à Luxembourg-gare.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur si les circonstances l'exigent. Les lots ne pourront en aucun cas être transformés en un paiement (remboursement) de valeur en espèces.

Article 8 - Données nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Ces données seront conservées jusqu'au 15 novembre 2018, date à laquelle elles seront détruites.

En acceptant de participer au jeu-concours myenergy goes mobility - Home & Living Expo 2018, le participant accepte de remettre les informations personnelles requises pour le concours. L'organisateur n'utilisera ces données que dans le cadre du dit concours. Les données seront conservées jusqu'au 15 novembre 2018, date à laquelle elles seront détruites.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du jeu-concours myenergy goes mobility - Home & Living Expo 2018, a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de notre base de données, en envoyant un mail à events@myenergy.lu.

Article 9 - Responsabilités et cas de force majeure

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie postale ou voie électronique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, d'anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La dernière version du règlement délivrée au huisiser sera celle faisant foi.

Article 10 – Interprétation

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement.

Article 11 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site www.myenergy.lu/fr/concours2018

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'étude Carlos CALVO, demeurant à : 65 rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

Article 12 – Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

Luxembourg, le 27 septembre 2018

myenergy
Partenaire pour une transition énergétique durable